

une
ent-
an
our-
iste
en-
tel-
en-
ers
de
di-
lis-
de
op-
s à
et
ue
es-
on
er,
on
ux
se
ve
le
au-
é.
;o;
du-
le

é-
s-
ois
n-
it-
de
—
—

municipalités sont pauvres. La sollicitude du gouvernement doit être dirigée sur ce point, si l'on veut que les écoles normales se recrutent convenablement et portent tous leurs fruits.

Le personnel de ces écoles est, d'ailleurs, fort bien composé, et elles ont à leur tête des hommes distingués dans les sciences ou dans les lettres : M. Hicks, à Mc Gill, M. l'abbé Lagacé, à Laval, M. l'abbé Verreau, à Jacques Cartier, et son assistant, M. l'abbé Godin, spécialement chargé de l'enseignement agricole. En 1873-1874, les trois écoles comptaient ensemble 43 professeurs et 254 élèves (6 élèves-instituteurs seulement et 106 institutrices à Mc Gill, 43 instituteurs à Jacques Cartier, 43 à Laval et 56 institutrices). Les écoles-modèles annexes étaient fréquentées à la même époque, par 869 élèves, dont 484 garçons et 385 filles. A Laval, l'enseignement des filles est confié aux Ursulines. L'enseignement est partout gratuit; les internes peuvent obtenir au concours des demi-bourses, ce qui réduit presque à rien leurs dépenses d'entretien. En revanche, ils doivent s'engager, sous peine de restitution et d'amende, à enseigner pendant trois ans dans une école établie ou subventionnée par l'Etat.

Organisées sous l'administration de M. Chauveau, les écoles normales ont atteint, en peu d'années, une prospérité et un crédit dont le pays tout entier commence à ressentir la bienfaisante influence. L'honorable M. Ouimet n'est pas moins pénétré de leur utilité que son prédécesseur; lui aussi comprend qu'il faut saisir par les cornes le taureau de l'ignorance, c'est-à-dire que si l'on veut former des élèves, il importe avant tout de former des maîtres. Le public est sympathique à cette impulsion; chaque rapport annuel en fournit de nouvelles preuves.

4^o Les écoles spéciales sont : a) Les écoles des sciences appliquées aux arts, l'une, en rapport avec l'université Mc Gill (voir ci-dessus), l'autre, fondée par M. Ouimet, destinée aux catholiques de Montréal; b) trois écoles industrielles (avec section des mines), placées sous le patronage de la Chambre des arts et manufactures; c) deux écoles agricoles régionales, sous la direction de la Chambre d'agriculture; d) l'institut des sourds-muets (clercs de S. Viateur); id. des sourdes-muettes (sœurs de la Providence à Montréal); des aveugles (sœurs de la charité, ibid.); e) les écoles de réforme (avec ateliers), notamment la grande prison-école de Montréal, confiée aux soins des frères de la Charité, dont la maison-mère est en Belgique (à Gand). Mentionnons enfin plusieurs salles d'asile (sœurs de la Charité).

5^o Enseignement primaire. On distingue des écoles de deux classes : écoles-modèles (primaires supérieures), écoles élémentaires. Les pre-